DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2023-263 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière: FINANCES LOCALES

EXTRAIT DU REGISTRE DES **DELIBERATIONS DU CONSEIL** MUNICIPAL

Sous matière : SUBVENTIONS

> Séance du Conseil Municipal du lundi 13 novembre 2023 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

OBJET: REAMENAGE-MENT DE L'ESPACE JEAN VALSAQUE -**DEMANDE DE** SUBVENTIONS

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA -LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Pierre BARBAUD, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE

Formant la majorité des membres en exercice

RENDU EXECUTOIRE

Procurations:

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 07 NOVEMBRE

Evelyne GUILHEM donne procuration à Hélène GIRAL, Marie-Claude BOURREL donne procuration à Nicole CATHALA -

LEGUEVAQUES,

AFFICHAGE EN DATE

Nicolas ASENSIO-VERGNES donne procuration à Bruno PERLES,

DU: 07 NOVEMBRE

Delphine SANTINI donne procuration à Régine SURRE, Préscillia GRANIER donne procuration à Audrey GAIANI, Adrien ROUZAUD donne procuration à Philippe GREFFIER,

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE Absents: Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Martine LACOMBE,

DU 16 NOV. 2023

Secrétaire: Madame Audrey GAIANI

La Ville de Castelnaudary a loué pendant plusieurs années l'immeuble sis 41, rue du Général Dejean sur la parcelle cadastrée AH 848.

Suite au déménagement des occupants à savoir le Centre des Finances Publiques Local, la Ville a envisagé de réaliser des travaux de réaménagement du bâtiment afin d'y accueillir les services municipaux Culturel et Enfance/Jeunesse.

Le bâtiment étant sur deux niveaux, les travaux de réaménagement /réhabilitation se décomposent en 2 tranches. La 1ère tranche de travaux se situant en RDC sur une surface d'environ 200m², a été réalisée et réceptionnée en 2018. Elle accueille les services culturels de la ville.

Il s'avère nécessaire de continuer ce programme de réaménagement / réhabilitation, à savoir l'étage et ce, afin de poursuivre les transferts des services précités.

L'immeuble a été construit en 1959 et, dans le cadre d'une politique de développement durable, les travaux répondront à minima aux exigences réglementaires en vigueur tant sur le thermique, l'acoustique, le renouvellement de l'air etc . . .

L'étage d'une surface totale d'environ 166m², sera complètement remanié permettant ainsi de répondre aux besoins actuels et futurs tels que définis par le Service Enfance/Jeunesse.

Le montant Global des travaux s'élève à 228 534.00 € HT Prestations intellectuelles comprises.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les subventions les plus hautes possibles auprès de l'Etat (DETR 2024) et du Conseil Départemental de l'Aude et de délibérer sur le plan de financement suivant :

Dépenses HT	Recettes	€	%
REAMENAGEMENT ESPACE JEAN VALSAQUE	CONSEIL DEPARTEMENTAL	68 560.20	30.00
	DETR 2024	91 413.60	40.00
	VILLE DE CASTELNAUDARY	68 560.20	30.00
Total 228 534.00	Total	228 534.00	100.00

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE le plan de financement comme présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Etat au titre de la DETR et du Conseil Départemental de l'Aude.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 13 novembre 2023

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Ampliation faite le 1 6 NOV. 2023

Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le : 15 NNV

Par publication le: 1 6 NOV. 2023

Par délégation,

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le 1 6 NOV. 2023

ID: 011-211100763-20231113-DB2023263-DE